

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SÉANCE

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24/06/2015]

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 24 juin 2015 à l’Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 60 du 7 août 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. Paul Chemetov, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Claude Mignot, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy et M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

EXCUSÉS

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. Olivier Cinqualbre, M. Thierry Hodent, M^{me} Charlotte Hubert, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Bénédicte Souffi et M^{me} Karen Taïeb.

ORDRE DU JOUR

PERMIS

112-114, rue Oberkampf et 2, villa Gaudelet (11e arr.)3

152, avenue de Wagram (17e arr.).....6

26, rue Sorbier et 9, rue Élisabeth-Borey (20e arr.)8

19-21, rue Traversière et 216-226, rue de Bercy (12e arr.).....12

77, rue Dulong (17e arr.).....16

SUIVI DE VŒU

88, avenue Denfert-rochereau (14^e arr.) 18

FAISABILITÉS

115, boulevard Saint-Michel et 10, rue Henri-Barbusse (5e arr.)..... 22

56-58, rue de mouzaïa (19e arr.).....26

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

38, rue de Gergovie et 1, rue Decres (14^e arr.)..... 27

8, rue des Cottages (18^e arr.).....27

[112-114, RUE OBERKAMPF ET 2, VILLA GAUDELET (11E ARR.)]

Démolition totale d’une maison de la rue Oberkampf

Pét. : M. CHELLY, Yvon
SAS GENERALE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE
PC 075 111 15 V0015
Dossier déposé le 02/04/2015
Fin du délai d’instruction : 12/11/2015

« Construction d’un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol total, sur rues, à usage d’hôtel de tourisme de 31 chambres et de restaurant au rez-de-chaussée, avec toiture-terrasse végétalisée, après démolition du bâtiment d’habitation et de commerce de 1 étage sur 1 niveau de sous-sol partiel. SHON supprimée : 361 m² ; SHON créée : 1274 m² ; surface du terrain : 227 m². »

PROTECTION
Aucune.

PRÉSENTATION
L’ensemble immobilier dont la démolition est aujourd’hui demandée est composé de deux maisons réunies de longue date. Elles sont issues du lotissement d’un vaste terrain identifié depuis 1718 et progressivement divisé par la famille Gaudalet, qui a laissé son nom à la voie longeant le n° 114. Ce bâtiment d’angle est le seul à être daté : selon les calepins du cadastre, il a été « reconstruit » en 1867, ce qui sous-entend – probablement - dans le même volume. Ainsi, bien que postérieur à l’annexion, reproduit-il une typologie de maison faubourienne – un

seul étage, pan coupé, toiture plate couverte de tuiles parisiennes, etc. destiné à un commerce et au logement de l’exploitant (en l’occurrence un marchand de vin au détail tenant billard entre 1869 et 1876). Il est décrit en pierre meulière et brique.
Le n° 112 semble avoir été construit entre 1862 et 1876, à l’emplacement d’un bâtiment à simple rez-de-chaussée marquant l’entrée d’une parcelle plus vaste. Egalement en meulière et brique, il ne possède qu’un étage sur une boutique – une épicerie de 1877 à 1894.
Réunies en une seule propriété et reconstruites avec les mêmes gabarits et les mêmes matériaux, les deux maisons ne forment plus qu’un seul bâtiment au tournant du siècle (cf. cadastre de 1900).
L’histoire de ces maisons au XXe siècle suit le rythme fluctuant de la renommée du bar à l’angle et de la salle voisine. Les éléments de décor Art Déco qui subsistent aux murs du bar datent du café « Le moderne » des années 1920 auquel se greffe à l’emplacement de l’ancienne épi-

cerie une salle de cinéma, « Le Cithéa ». Dans les années 1990, après la fermeture du cinéma, le bar s’agrandit et se transforme en salle de concert qui devient un haut lieu parisien des musiques électroniques et du monde.
Au cours de ces changements d’activité, les constructions du XIXe siècle ont beaucoup souffert. Il ne reste aujourd’hui d’authentique qu’une partie de la charpente en bois de la maison d’angle et les tuiles du versant de toiture le long de la villa. Les ravalements et changements de devanture successifs ont fait disparaître toute modénature et décor de façade, achevant de les banaliser et de réduire l’intérêt de ces maisons à leur simple gabarit modeste – présent à plusieurs autres endroits de la rue Oberkampf, notamment au n° 108.
Le projet actuel vise à créer un immeuble neuf après démolition totale des bâtiments existant, pour créer un hôtel de tourisme de 31 chambres. La construction neuve s’élèverait à plein gabarit, avec des façades de briques blanches pour le corps vertical et en briques gris mat



Extrait du plan local d’urbanisme.



Carte postale représentant le café dans les années 1920.



Vue actuelle depuis la rue Oberkampf.



Vue actuelle à l’angle des deux voies.



Détail du décor de la salle du rez-de-chaussée.



Vue actuelle de la façade côté rue Oberkampf.



Détail de la charpente encore visible dans le bâtiment d’angle.

pour le registre supérieur à 45°.

DISCUSSION

Plusieurs membres soulignent l'intérêt de ces constructions basses qui, même si elles datent du Second Empire, prolongent la typologie des maisons de faubourg. Bien que le bâtiment examiné apparaisse à certains membres comme un accident intéressant dans le paysage de la rue Oberkampf, sa conservation semble illusoire à une majorité des membres. Le projet est en revanche critiqué tant dans son programme (que certains trouvent regrettable dans ce quartier) que dans son dessin, jugé maladroit en ce qui concerne les parties hautes. Elles devraient mieux s'intégrer au vocabulaire traditionnel des toitures parisiennes afin d'être plus en harmonie avec l'immeuble voisin et moins démonstratives.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard

Gaudillère, a examiné le projet de démolition de deux maisons aujourd'hui réunies élevées à l'angle de la rue Oberkampf et de l'impasse Gaudelet.

La Commission ne s'oppose pas à cette démolition. Elle conseille, en ce qui concerne le traitement sommital du futur bâtiment, qu'il respecte le principe d'un étage en retiré, à l'image de l'immeuble voisin sur la rue Oberkampf.

SOURCES

- Documentation de la Commisison du Vieux Paris : CA 20e-suppl. 063.
- Archives nationales : CP/F31/60/209 et MC/ET/XXXII/516 (4 novembre 1858).
- Archives de Paris : VO11 2413 ; DQ18 359 et D1P4 816 et 817.

[152, AVENUE DE WAGRAM (17E ARR.)]

Surélévation d'un hôtel particulier de 1895

Pétitionnaire : M. Vuillemand, Gilles

SCI PHILGEN

PC 075 117 15 V0019

Dossier déposé le 27/04/2015

Fin du délai d'instruction : Inderterminée, PC incomplet

« Extension avec surélévation de 4 étages revêtus de métal déployé, après démolition de la toiture et des combles d'un bâtiment sur rue, de 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol décaissé, à usage de centre de soins supprimé pour être transformé en habitation (9 logements créés), en commerce et en bureaux, démolition partielle de murs porteurs pour redistribution intérieure, démolition pour reconstruction des rez- de-chaussée et 4ème étage,

modification des liaisons verticales, extension en façade arrière avec création de balcons, après démolition de la façade existante, ravalement de la façade sur rue avec élargissement de baies à rez-de-chaussée et dépose des châssis pour végétalisation de la toiture-terrasse du 1er étage avec démolition partielle en fond de parcelle pour création d'un patio planté. SHON supprimée : 410 m² ; SHON créée : 1230 m² ; surface du terrain: 367 m². »

PROTECTION

Aucune.



Insertion du projet côté villa Gaudelet à gauche et depuis la rue Oberkampf à droite (© Hérault Arnod Architectes).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Ci-dessus, le salon du premier étage.
Ci-contre, façade actuelle avenue de Wagram.



PRÉSENTATION

Dans le cadre d'un lotissement dû aux frères Pereire, Henri Bobin propriétaire et l'architecte Prosper Bobin (1844-1923, élève d'Hittorff) construisent, en 1895, un petit hôtel particulier à proximité immédiate de la place de Wagram. La maison, d'inspiration XVIII^e siècle, compte trois niveaux sous un haut comble à double hauteur, marqué par trois lucarnes en pierre. Le bâtiment, double en profondeur, est distribué par un escalier néo-Renaissance. Au premier étage – d'après les vestiges encore visibles – les salons présentaient une décoration éclectique conventionnelle.

Transformé en école privée en 1925, l'hôtel est profondément modifié après son acquisition par la Mutuelle générale de l'éducation nationale en 1966. Pour y installer un hôpital de jour psychiatrique, le rez-de-chaussée est prolongé jusqu'au fond de la parcelle, au détriment de la cour, le premier étage est épaissi et la toiture est redressée, côté cour. Le second étage sous comble reçoit de

larges lucarnes pour éclairer les nouveaux locaux. Dans cette campagne, seuls le grand salon du premier étage sur l'avenue et l'escalier sont préservés.

Le projet actuel vise à restructurer à nouveau le bâtiment en vue de créer un ensemble mixte de commerces, bureaux et logements, toujours pour la MGEN. Du bâtiment de 1895, seuls seraient conservés la façade et deux niveaux de plancher. Après démolition totale de la toiture, une structure neuve de cinq étages serait superposée aux lucarnes conservées. La nouvelle façade en béton serait revêtue d'une résille en métal déployé et adopterait une forme cintrée en partie haute.

DISCUSSION

Les membres rejettent unanimement ce projet de surélévation dont la hauteur est considérée comme excessive. Il est rappelé l'importance de cette typologie de petits hôtels particuliers typiques du 17^e arrondissement tendent à disparaître qu'il serait souhaitable de protéger. Outre la question de la

surdensité du projet, il est reproché un dessin maladroit, faisant intervenir de manière illogique une vêtue en métal sur une structure en béton, dans un environnement en pierre de taille.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier construit par l'architecte Prosper Bobin en 1895.

La Commission juge la structure neuve prévue hors d'échelle par rapport au bâtiment actuel qui constitue une survivance du premier lotissement du quartier, et s'oppose, pour ces raisons, à la surélévation demandée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

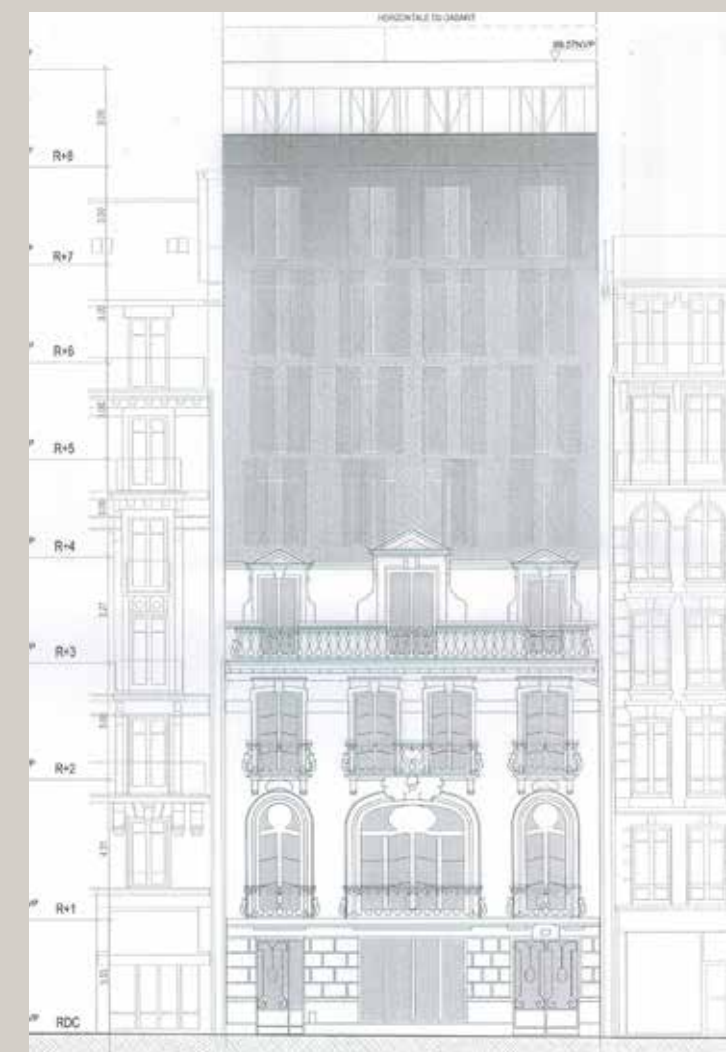
- Documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 17e suppl.127.
- Archives de Paris : VO11 4009.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes...*, Paris, 1990, 1^{ère} série, t. 1, notice 599, p. 52.



Insertion du projet de surélévation vu depuis la place de Wagram (© Braun + associés, architectes).



Repérage des démolitions en façade (© Braun + associés, architectes).



Élévation de la façade projetée (© Braun + associés, architectes).

[26, RUE SORBIER ET 9, RUE ÉLISA-BOREY (20E ARR.)]

Redistribution d'un central téléphonique de Paul Guadet

Pét. : M. MOUNIER, Hervé

ORANGE

PC 075 120 15 V0016

Dossier déposé le 21/04/2015

Fin du délai d'instruction : 21/10/2015

« Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau et de central téléphonique de R+7 sur 3 niveaux de sous-sol (20 places de stationnement au lieu de 11) avec modification des circulations verticales, prolongement de l'escalier principal du 3ème au 5ème étage, déplacement des locaux techniques dans le volume du R+4, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement de l'ensemble des façades avec pose d'une isolation thermique extérieure sur les deux derniers niveaux, végétalisation partielle des terrasses des 2ème et 3ème étages et

mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. »

PROTECTION

Bâtiment concerné par une protection au titre du PLU : « Central téléphonique. Georges Planche, architecte 1933. L'édifice adopte dans ses grandes lignes l'esthétique des bâtiments publics des années trente : structures de béton enduit et parement de brique. La construction est principalement régie par une démarche fonctionnaliste. Les volumes arrondis et en gradin de la façade principale, les ornements architectoniques - balcons, ressauts - indiquent la partie des bâtiments réservée aux bureaux. La façade arrière, plus anguleuse et austère, exprime quant à elle une fonction technique. L'ensemble, animé par de nombreuses ouvertures, s'impose par sa verticalité, élancement renchéri par les antennes. »

PRÉSENTATION

Après quelques commandes publiques exécutées hors de France pour le ministère des affaires étrangères et à côté de projets privés, Paul Guadet est architecte du ministère des postes de 1913 jusqu'à sa mort, en 1931. Pour cette administration, qui a créé un corps d'architectes spécifique en 1901, il construit notamment le bureau de poste de l'avenue Daumesnil et le central téléphonique d'Auteuil, rue Henri-Heine. Après une première phase de construction sans grande unité, l'architecture des centraux accompagne l'évolution technique de la téléphonie et s'emploie à promouvoir la modernisation du service. La monumentalité des centraux et le choix d'emplacements très en vue confèrent prestige et visibilité à ces équipements, largement dimensionnés pour accueillir de hauts commutateurs automatiques et anticiper le développement de la clientèle. Des facilités furent accordées, jusqu'aux années 1920, pour excéder le gabarit réglementaire et permettre la construction de bâtiments de grandes dimensions.

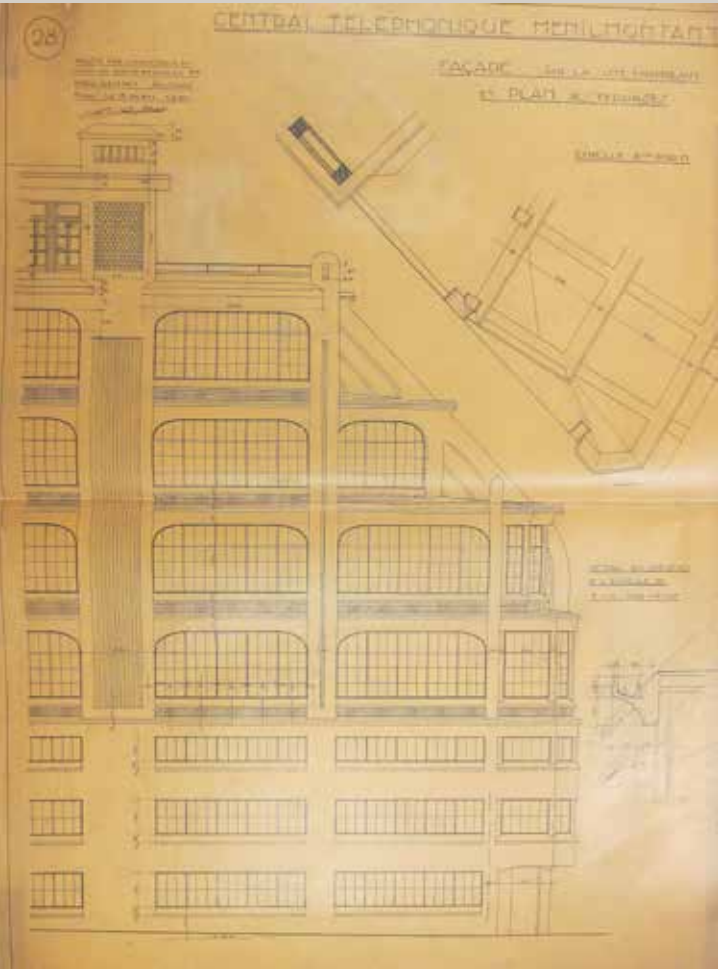
Pour le central téléphonique de Ménilmontant, rue Sorbier, Paul Guadet envisage, dans une première esquisse, de mettre en scène l'angle de deux rues en élevant, très en hauteur, une rotonde vitrée. Ce trait caractéristique des centraux téléphoniques, depuis le précédent de la rue Gutenberg (1908) avait déjà été mis en œuvre par Guadet rue Heine (1912). Cette tour d'angle, destinée à contenir l'escalier, fut refusée par la commission de voirie et l'esquisse revue au profit de la construction de deux escaliers intérieurs d'un traitement très soigné. Les façades, acceptées dès la première proposition, présentent une structure de béton à larges travées -trois sur la rue Sorbier, quatre au revers- où s'ouvrent de grandes verrières. Les appuis des poutres s'arrondissent en goussets afin d'exprimer clairement le cheminement des forces selon le souhait de Guadet d'afficher la rationalité des choix constructifs, confirmée par la présence des arcs boutants rue Elisa-Borey. Dans un même ordre d'idées, les pilastres des trois étages carrés contiennent les conduits de ventilation nécessaires aux machines, l'architecte souhaitant laisser les



Extrait du plan local d'urbanisme.



Ci-dessus, détail de l'entrée du central téléphonique.



Ci-dessus, façade arrière, 1931 (permis de construire, IFA).



Ci-dessus à gauche, façade actuelle sur la rue Sorbier. A droite en bas, détail de mise en oeuvre. En haut, étages en retraits et arcs-boutants rue Elisa-Borey



plateaux d'étages, libres.
Sans doute achevé par Georges Planche, successeur de Guadet comme architecte des PTT, le bâtiment nous est parvenu dans un bon état de conservation, en dépit de deux surélévations en retrait dans les années 1960 puis 1980 et malgré le remplacement des fenêtres.

Un projet de réutilisation partielle est aujourd'hui à l'instruction.

Il prévoit le partage du bâtiment entre des locaux conservés pour la téléphonie et des bureaux. En même temps, un capotage métallique dissimulerait la surélévation technique en terrasse tandis qu'à l'intérieur la redistribution entraînerait des démolitions ponctuelles de planchers et la disparition d'un des deux escaliers.

DISCUSSION

À l'unanimité, les membres soulignent l'exceptionnelle qualité du bâtiment – qui pourrait être proposé à l'inscription parmi les monuments historiques. Ils pointent en particulier

les deux escaliers dont la conservation est demandée, tant en application de la protection patrimoniale existante que pour la logique du projet.

En outre, ils s'accordent à reconnaître dans la surélévation existante un exemple particulièrement réussi en raison de sa bonne intégration au bâtiment. Le projet, en lui donnant une visibilité accrue, porterait atteinte à l'ensemble de l'édifice.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'habillage de la surélévation technique de cet ancien central téléphonique et de modification de ses circulations intérieures.

Unanime à apprécier les qualités de ce bâtiment d'entre-deux-guerres, œuvre de Paul Guadet, la Commission demande qu'il puisse bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

Elle s'oppose à l'habillage ostentatoire du double niveau

de surélévation établie en terrasse à une date plus récente et demande la conservation de l'escalier d'angle, dont la démolition est prévue en dépit de sa grande qualité formelle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 20e-suppl. 232.
- Archives de Paris : VO12 554 et 555 ; 1534W 41.
- Institut français d'architecture : fonds Paul Guadet.
- Guy Lambert, « La construction des bureaux centraux téléphoniques parisiens confrontée aux règlements d'urbanisme dans la première moitié du XXe siècle », communication à la 9e conférence internationale d'histoire urbaine, Lyon, 27-30 août 2008.



Vue de l'escalier central conservé.



Vue de l'escalier nord-est dont la démolition est demandée (état actuel).



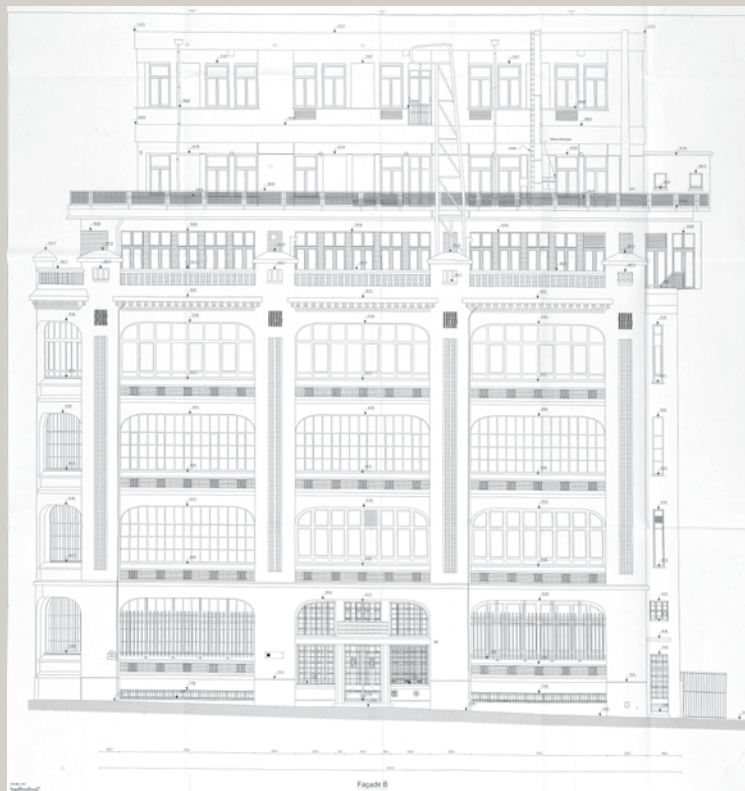
Plan de l'état actuel du deuxième étage. À droite, plan projeté : l'escalier de l'angle serait remplacé et le plateau serait libéré (© Palissad architecture).



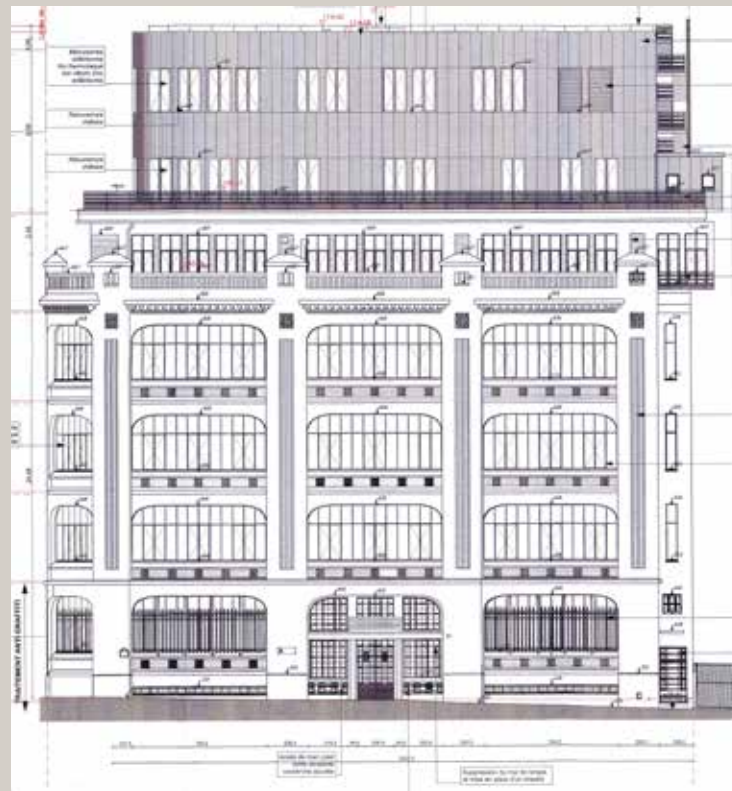
Vue actuelle à l'angle des rues Sorbier et Élisabeth-Borey.



Vue actuelle à l'angle des rues Sorbier et Élisabeth-Borey, montrant l'habillage prévu sur la surélévation existante (© Palissad architecture).



Élévation actuelle de la façade rue Élisabeth-Borey (© Palissad architecture).



Élévation projetée de la façade rue Élisabeth-Borey (© Palissad architecture).

[19-21, RUE TRAVERSIÈRE ET 216-226, RUE DE BERCY (12^E ARR.)]

Surélévation partielle et restructuration d'un immeuble Art Déco

Pét. : M. VALVASORI, Arnaud

IMEFA CENT VINGT SEPT

PC 075 112 15 V 0010

Dossier déposé le 17/04/2015

Fin du délai d'instruction : indéterminée, PC incomplet

« Restructuration d'un ensemble de bâtiments de 1 à 6 étages à usage de bureau avec surélévation de 2 étages du bâtiment R+1 côté rue Traversière, transformation de l'amphithéâtre en auditorium, création de trémies d'ascenseur, d'édicules en terrasses, d'un local vélo, déplacement des locaux techniques, modification des circulations verticales, ravalement des façades et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. SHON démolie : 686 m² ; SHON créée : 793 m² ».

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Situé dans l'ancien quartier des Quinze-Vingts à proximité immédiate de la gare de Lyon, l'ensemble tertiaire de la rue Traversière est construit en 1927 par la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée pour ses propres besoins. Il remplace des bâtiments de la deuxième moitié du XIX^e siècle progressivement investis et occupés par la Compagnie et propose une occupation rationalisée de l'îlot défini par la rue Traversière, la rue de Bercy et l'impasse Crémieux.

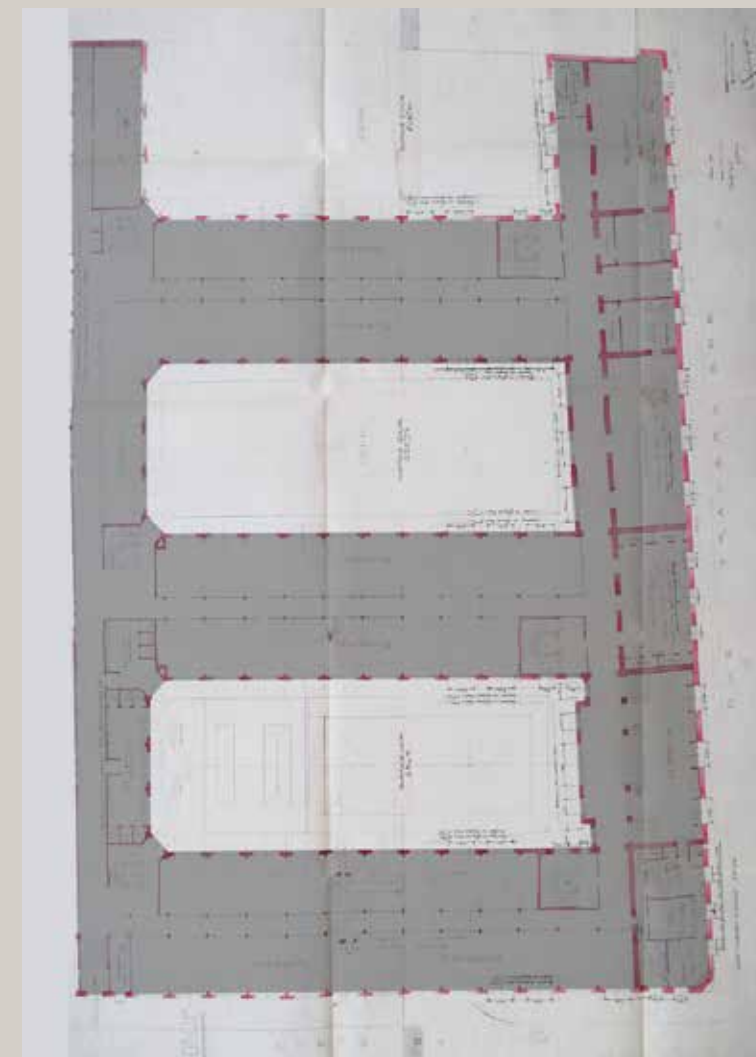
Les documents d'archives montrent toutefois une confi-



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle à l'angle des rues de Bercy et Traversière.



Plan du rez-de-chaussée, projet de 1927 (Archives de Paris).

guration qui n’a été que partiellement réalisée avec à l’origine un plan en peigne susceptible de s’étendre au gré des possibilités. L’ensemble est ainsi composé d’un corps de bâtiment adossé à une impasse, auquel viennent se greffer deux ailes latérales au lieu des trois prévues à l’origine, reliées côté rue sur les deux premiers niveaux. La cour centrale ainsi définie constitue un élément majeur de la composition et bénéficie d’un traitement architectural similaire aux façades sur rue. Sa couverture correspond à la création du théâtre des cheminots et daterait de la seconde campagne de travaux. La SNCF obtient dans les années 1960 l’autorisation de démolir les bâtiments les plus anciens du site, pour construire une troisième aile latérale ainsi qu’un corps de bâtiment sur rue parachevant ainsi – malgré son gabarit – le projet de 1927. Cet ensemble immobilier, qui se caractérise par sa silhouette définie par une utilisation optimale des gabarits, sa structure en béton armé et sa modénature Art-Déco,

a fait en 2003, l’objet d’un vaste projet de rénovation. Les espaces intérieurs ont été banalisés mais conservent néanmoins des éléments de ferronnerie d’art dans le hall et les cages d’escalier. Le programme vise aujourd’hui à mettre le bâtiment aux normes actuelles dans la perspective d’une valorisation immobilière liée au départ du locataire. L’enjeu est de pouvoir subdiviser les surfaces et de fluidifier les circulations de façon à rendre possible la présence de plusieurs occupants. Une extension de deux niveaux est ainsi prévue côté Traversière sur la partie basse de la façade. Le fait de combler en grande partie l’ouverture et d’ouvrir, à gauche et à droite de l’entrée, deux grandes portes, modifient sensiblement l’organisation des masses bâties et la hiérarchie entre les façades de cet immeuble-îlot. **DISCUSSION** La Commission met en avant le caractère fort et emblématique des jeux de volumes en gradins de ce bâtiment impo-

sant de la SNCF, ainsi que la qualité des vestiges du décor Art déco des grilles d’ascenseur et d’escalier – dont la conservation semble parfaitement compatible avec le projet. Aussi, elle considère que la tentative de s’approprier ce vocabulaire de retraites pour la surélévation n’est pas convaincante. Celle-ci devrait être la plus simple et la plus discrète possible.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et de restructuration d’un immeuble Art déco à usage de bureaux. La Commission demande que la surélévation proposée sous la forme de deux niveaux supplémentaires établis en retrait prenne la forme de simples galeries de liaison. Elle souhaite pour cela que les gradins qui la composent soient reculés et réduits en profondeur de façon à ne pas dépasser le droit de la façade arrière du bâtiment sur le-

quel ils s’appuient. La Commission demande par ailleurs que les très belles ferronneries Art déco enveloppant les cages des escaliers intérieurs soient conservées en place ainsi que les cabines d’ascenseur qu’elles protègent et que les anciennes portes palières, si elles ont été préservées après dépose, retrouvent leur emplacement d’origine.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO11 3682; 1069W221.



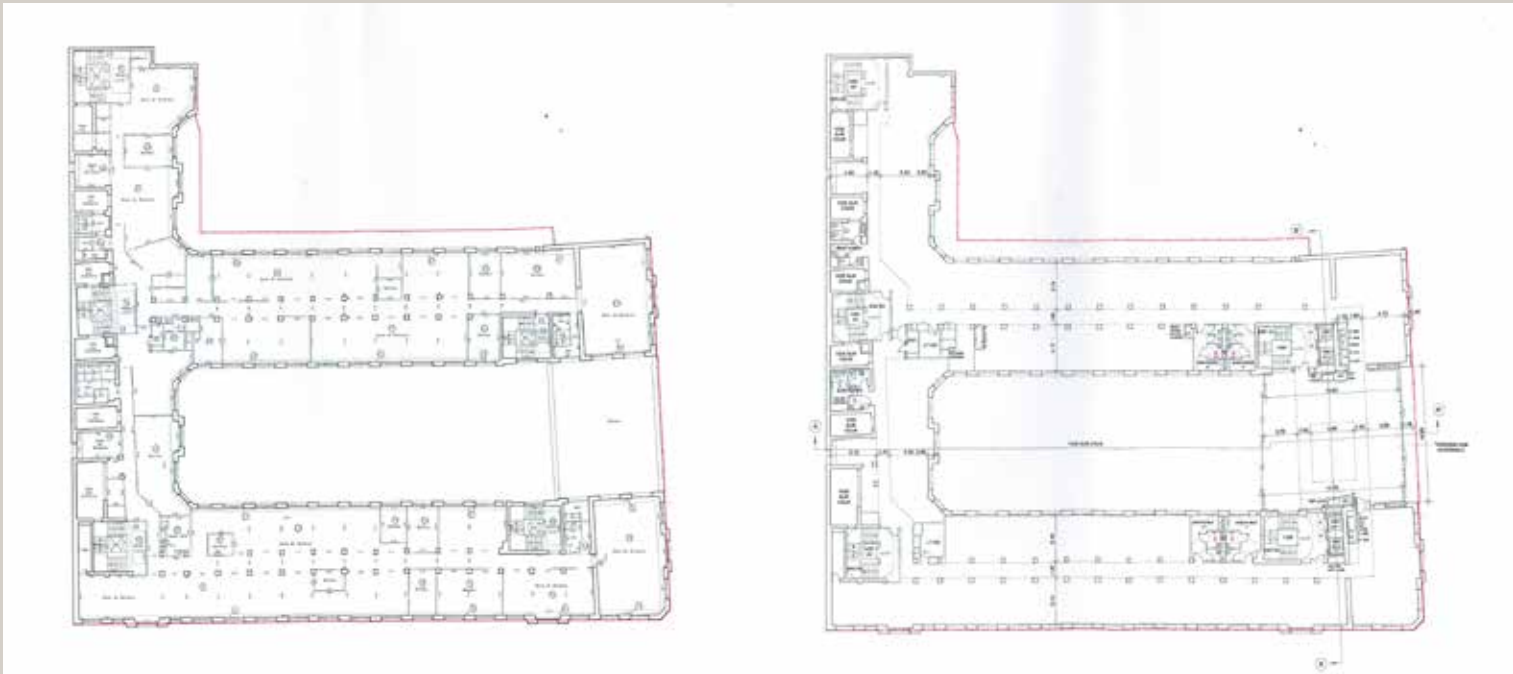
Plan actuel du rez-de-chaussée. Le projet de 1927 n’a été que partiellement réalisé.



Vue actuelle de la rue Traversière montrant l’extension des années 1960.



Escalier d’honneur du hall d’entrée.



Plans du deuxième (état existant et état projeté). Le projet vise à relier les deux ailes du bâtiment et à créer une circulation continue.

[77, RUE DULONG (17E ARR.)]

Modification d'une maison des Batignolles

Pét. : M. SINEAU, Benoît

PC 075 117 15 V 0016

Dossier déposé le 16/04/2015

Fin du délai d'instruction : indéterminée, PC incomplet

« Surélévation et élargissement d'un immeuble situé en fond de parcelle, avec démolition partielle et rénovation de 2 appentis sur cour et raccordement avec le bâtiment de fond de cour. Surface créée : 83 m², surface démolie : 11 m² ».

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La rue Dulong (la rue Saint-Etienne de l'ancienne commune des Batignolles) est progressivement lotie entre le milieu des années 1840 et les années 1880. Au numéro 77, un immeuble de rapport à l'alignement double en profondeur, est décrit en 1862 avec, à sa suite, les constructions visibles aujourd'hui.

Dans une composition qui fait songer aux maisons de plaisance des environs de Paris du milieu du XIXe siècle, à l'arrière de l'immeuble de rapport, deux petits pavillons symétriques d'un étage précèdent un corps de logis de fond de parcelle, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée et couvert en appentis. Les deux pavillons sont d'une facture soignée de même que le logis du fond qui présente,

Ci-dessus, élévation sur la rue Traversière, montrant le projet d'extension et de surélévation.
Ci-dessous, vues projetées du projet sur la rue Traversière et depuis la rue de Bercy.



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue de l'allée centrale. Au fond, le bâtiment dont la transformation est demandée.



Vue actuelle de la façade dont bâtiment du fond. Des assises de pierre encadrent la porte.

en façade, de la pierre de taille de grand appareil et une modénature fine.
Dans le cadre d'un projet d'agrandissement, le bâtiment du fond serait profondément modifié : épaissi et surélevé de deux étages, il prendrait l'aspect de deux constructions neuves aux façades largement vitrées. Une partie des pavillons latéraux serait démolie pour l'aménagement d'un jardinet, rompant ainsi la symétrie de la composition.

DISCUSSION

Les membres, unanimes, considèrent cet ensemble bâti caractéristique des Batignolles comme devant être conservé en l'état. Il apparait, dans sa modestie de construction, de volumes et de décor parfaitement homogène et participant pleinement à la définition du site inscrit de Paris. Aussi, le projet présenté, qui équivaut à une démolition totale, ne peut-il être cautionné.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'épaississement d'un immeuble bas de l'ancienne commune des Batignolles situé en fond de parcelle
La Commission constate que les profondes modifications envisagées par le projet ne respectent ni la simplicité d'écriture ni la composition d'échelle de cet ensemble bâti.
Elle demande que le bâtiment principal soit conservé dans son épaisseur d'origine sans modifier les niveaux de planchers et que l'intervention le concernant se limite à une simple surélévation du comble.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 981 ; D1P4 360 et 361 et VO13 96.

[88, AVENUE DENFERT-ROCHEREAU (14^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU
Démolition partielle du foyer des sœurs aveugles de Saint-Paul

Pét. : Mme SCHWOERER, Hélène
PARIS HABITAT OPH
PD 075 114 15 V0004
Dossier déposé le 29/04/2015
Fin du délai d'instruction : 29/07/2015

« Démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée à R+4. »

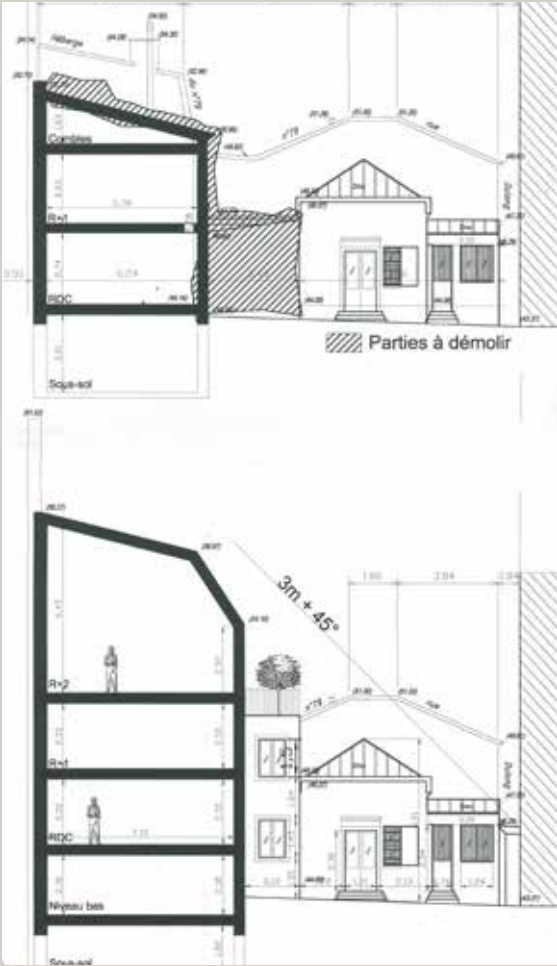
PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

« La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre

2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition partielle du foyer des sœurs aveugles de Saint-Paul.
La Commission souligne l'importance de ce lieu de mémoire et rappelle son vœu du 19 novembre 2010 de voir la maison habitée par François-René de Chateaubriand être protégée au titre du PLU.
Elle indique que si la modification ou la démolition de certains édifices tels que la chapelle datant de la fin du XIXe siècle peuvent être envisagées, elles ne doivent pas s'accompagner d'une trop forte densité de constructions neuves à proximité immédiate de la maison de Chateaubriand.



Ci-dessus en haut, coupe actuelle montrant les démolitions hachurées. En bas, coupe projetée (© Wetzel architecte).



Insertion du projet (© Wetzel architecte).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue des constructions actuelles à l'alignement.

Enfin, elle estime que le projet doit permettre à la maison de Chateaubriand de retrouver un rapport privilégié avec son jardin (BMO du 12 février 2013). »

PRÉSENTATION

François-René de Chateaubriand et sa femme Céleste acquièrent en 1825 une maison édifiée entre 1769 et 1774. Ils y logent jusqu'en 1838, à côté de l'infirmerie pour prêtres âgés fondée par la vicomtesse sur la parcelle voisine en 1816. Après la porte cochère encadrée de pilastres de pierre de taille, une cour pavée bordée d'arbres précède cette maison du XVIIIe siècle, large de cinq travées régulières et élevée d'un seul étage carré sur cave. En haut d'un perron axé, une porte à deux vantaux s'ouvrait sur une entrée desservant une cuisine, une salle à manger et une chambre-bibliothèque. Un salon lambrissé à corniche moulurée s'éclairait largement par trois hautes baies en plein cintre encadrées de pilastres. A gauche en entrant, un escalier conduisait aux chambres de l'étage (dont quatre à cheminées et aux cabinets de toilette). Le comble en pavillon abritait un grenier, agrandi par la suite

pour couvrir une extension latérale ajoutée à gauche. Derrière, le jardin clos de murs et planté pour partie à l'anglaise, partie en verger, était accessible depuis la maison par une allée centrale conduisant à un bassin et, depuis la cour, par un passage de service latéral. En 1838, la maison passe à l'archevêché de Paris qui la vend, en 1861 à l'œuvre des sœurs aveugles de Saint-Paul fondée dix ans plus tôt. Elles font construire les pavillons d'un étage à l'alignement sur l'avenue et amputent l'aile gauche de la maison dont les façades sont remaniées ainsi que le toit (remplacé alors par l'actuel comble brisé). Sur la cour, la porte en plein cintre et le perron sont préservés, ainsi que la façade latérale droite. A la fin du XIXe siècle, une chapelle est accolée à l'arrière de la maison qui en devient une sorte de narthex. À gauche de la cour, l'internat des sœurs -un bâtiment sobre de deux étages sur rez-de-chaussée édifié en 1890 sur les plans de l'architecte Bouvrain - est surélevé d'un étage carré en brique au début du XXe siècle.

Un autre bâtiment, à usage de foyer d'aide à l'enfance, est adossé en limite droite vers la même époque. Enfin, dans les années 1960, s'ajoute à l'arrière de la chapelle un nouveau foyer sur un plan en « L », surélevé depuis. En 2012, ces locaux ont été jugés peu adaptés à un usage médicalisé par les sœurs souvent polyhandicapées et l'hypothèse d'une réhabilitation a été jugée trop lourde. Il est prévu de démolir les constructions à l'exception de la maison, du foyer des années 1960 et des constructions sur l'avenue. A l'emplacement de l'internat, un nouvel immeuble de six étages se prolongera en « L » à l'emplacement de la chapelle, à l'arrière de la maison. Devant la maison, la cour sera maintenue bordée en limite droite par un autre bâtiment à créer. Les constructions à l'alignement seront conservées, à l'exception du portail et des petites loges latérales qui disparaîtront pour élargir le passage. La présence d'un espace libre protégé à l'arrière et le souhait d'isoler la maison au centre d'une cour guident l'aménagement du site dont l'occupation sera cependant densifiée dans sa partie Ouest.

La Commission du Vieux Paris de décembre 2012, sans s'opposer aux démolitions, avait émis le vœu que le plan masse à venir tienne compte du maintien de la maison de Chateaubriand dont elle souhaitait la protection. La mise en valeur de cette maison devait être obtenue par sa réhabilitation soignée. La commission, se prononçant sur la base d'une esquisse volumétrique qui annonçait un immeuble de six étages à quelques 10 mètres en arrière de la maison, attirait également l'attention sur la nécessité d'une distance suffisante entre les volumes à construire et la maison ainsi que sur l'aménagement d'une liaison entre la maison et le jardin.

DISCUSSION

Les membres prennent note que cette demande de permis de démolir n'apporte aucune réponse au vœu de décembre 2012 et qu'il faudra se prononcer au regard du permis de construire. Ils s'attachent à rappeler que les démolitions demandées sont acceptables, mais que le projet devra répondre à des nécessités d'équilibre du bâti et des espaces verts – comme cela l'a été fait par exemple à Boucicault. L'histoire très particulière du site, décrit par Chateaubriand, qui accordait une place prépondérante au jardin pourrait être rappelée sur place.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition partielle du foyer des sœurs aveugles de Saint-Paul. La Commission ne s'oppose pas aux démolitions demandées dans le présent permis et souhaite pouvoir examiner le projet de construction lorsqu'il fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme spécifique. Elle rappelle que, dans son vœu du 14 décembre 2012, elle avait demandé que les constructions neuves soient établies à une distance suffisante de la maison occupée anciennement par Chateaubriand, lieu de mémoire particulièrement précieux, et que leur hauteur soit calculée de façon à ne pas en altérer la perception.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

Étude historique du 92, avenue Denfert Rochereau, cabinet REA, décembre 2005.



Vue actuelle de la première cour. Au fond, le bâtiment Saint-Paul dont la démolition est prévue.



Vue de la chapelle vers la maison.



La chapelle, accolée au revers de la maison de Chateaubriand, vue depuis la seconde cour.



Vue actuelle de la nef.



Vue actuelle de la maison de Chateaubriand depuis la cour d'entrée.

FAISABILITÉ

Démolition d'un immeuble de logements et d'ateliers d'artistes

teurs Louis Petitot (gendre de Cartellier) et de son fils Jules. Ce dernier vend, en 1852, l'ensemble à un autre célèbre sculpteur, Charles Cordier (1827-1905). Elève de Rude, récemment auréolé d'une commande de la reine Victoria à l'exposition universelle de Londres, Cordier est en pleine renommée grâce à ses *Nubiens*, série de portraits en buste d'Africains réalisés en 1848-1851. La fille de Cordier se rappelle que « la maison était dans une situation admirable, du côté de la rue d'Enfer en plein soleil levant, et côté de la rue de l'Est au soleil couchant, mais comme à cette époque, le Bd n'était pas fait, pas de maisons construites, on jouissait d'un panorama à perte de vue (...). » L'ouverture du boulevard Saint-Michel, décrétée en 1859, transforme la rue de l'Est en une section de la nouvelle voie. Cordier saisit cette occasion pour transformer la construction de 1824 en un immeuble plus rentable (1862-1865) : le jardin est sacrifié au profit d'un nouvel atelier, plus vaste, permettant l'aménagement d'une

boutique à l'emplacement du précédent. En 1865, il fait construire un second atelier en surélévation de la maison initiale, qui sera loué à des peintres ; une aile en retour est construite pour agrandir les appartements qui sont également loués. Enfin, il aménage le rez-de-chaussée et l'atelier en salons mauresques pour mettre en scène ses œuvres lors de la vente de sa collection le 21 janvier 1865. Les dispositions générales de l'actuel 115, boulevard Saint-Michel datent de cette campagne. Dès 1867, Cordier s'éloigne progressivement de Paris ; l'atelier est sans doute utilisé par son fils, avant de devenir la propriété en 1890 du sculpteur Antonin Mercié (1845-1916), auteur du célèbre *Gloria Victis* acheté par la ville de Paris et exposé aujourd'hui dans le grand hall du Petit palais. L'atelier de peintre, avec sa double hauteur et sa double orientation, est quant à lui occupé de 1877 à 1893 par Luc-Olivier Merson – auteur, entre autres, des modèles des mosaïques du Sacré-Cœur et du décor de l'escalier des fêtes de l'Hôtel de ville de Paris.

Passé dans la famille Blanchemain, et toujours occupé par des artistes, l'immeuble est acquis en 1957 par le Maroc. Il accueille l'association des étudiants musulmans d'Afrique du nord et devient un important lieu de rencontre des étudiants maghrébins installés à Paris dans les années 1960-1970. L'atelier – qui a gardé une partie du décor orientalisant de 1865 – est aménagé en restaurant universitaire et le premier étage accueille les locaux associatifs. Les autres niveaux sont loués en appartements et l'atelier haut est toujours occupé par un peintre. La fermeture, il y a quelques années, des services de l'ambassade du Maroc a entraîné un certain nombre de dégradations des parties basses de l'immeuble. Les derniers vestiges de l'atelier de Cordier ont récemment souffert de l'effondrement d'une partie de la toiture et des ravalements ont achevé de banaliser la façade qui ne présente plus que des souvenirs de ses modénatures de plâtre au rez-de-chaussée (arcades et porte d'entrée). Devant ce constat et cherchant un lieu pour créer un

centre culturel à Paris, l'état du Maroc envisage la démolition totale de cet immeuble.

DISCUSSION

Si certains membres considèrent l'histoire du lieu comme suffisamment intéressante pour justifier la conservation du bâtiment, la majorité estime que les vestiges de cette mémoire sont aujourd'hui trop fragmentaires. Notant que la conservation semble incompatible avec le projet actuel du propriétaire – qui s'inscrit dans une continuité historique -, la Commission ne s'oppose pas à la démolition de cet ensemble. Elle se montre également curieuse de connaître plus en détail ce projet présenté par une agence d'architecture renommée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/LIV/1303 (7 juin 1824) et MC/ET/XIV/830 (8 mars 1852).

- Archives de Paris : DQ18 87 ; D1P4 1046 et 1047.



Vue actuelle du vestibule de l'ancien atelier.



Vue actuelle de la toiture de l'ancien atelier, construit en 1863-1865 à l'emplacement d'un jardin.



Vue actuelle de l'entrée de l'ancien atelier de Cordier.



Vue actuelle de l'intérieur de l'ancien atelier de Cordier.



Luc Olivier Merson (1846-1920), peintre, photographie extraite du recueil *Ateliers d'artistes*, tome 1, p. 4, vers 1880-1910 (Paris, bibliothèque de l'INHA, collections Jacques Doucet ; Photo © INHA, Dist. RMN-Grand Palais / image INHA).

Vue actuelle de la verrière de l'atelier de peintre au 3e étage côté boulevard Saint-Michel.

- Documentation du département des sculptures du musée du Louvre.
- Documentation du musée d'Orsay.

- Adolphe Giraldon, *Luc Olivier Merson, Une noble vie d'artiste*, Paris, Frazier-Soye, 1929.
- Gérard Hubert, « L'œuvre de Pierre Cartellier sculpteur (1757-1831), essai de catalogue raisonné », *Gazette des beaux-arts*, 96, juillet-août 1980, p. 1-44.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes...*, 1, t. III, p. 37, notice 2805 et t. IV, p. 130, notice 4851.
- Charles Cordier, 1827-1905, *L'autre et l'ailleurs*, Paris, La Martinière, 2004.
- Laure de Margerie et Edouard Papet, *Charles Cordier. Les Nubiens*, Paris, Somogy et Le Havre, musée d'art moderne André Malraux, 2011.
- Pierre Dalibard, *C'était le temps où Charles Cordier unissait l'onyx et le bronze*, éditions Tensing, 2012.

- Abdellali Hajjat, « Les comités Palestine (1970-1972). Aux origines du soutien de la cause palestinienne en France », *Revue d'études palestiniennes*, p. 9-27.

[56-58, RUE DE MOUZAÏA (19^E ARR.)]

FAISABILITÉ Réhabilitation d'un bâtiment de Claude Parent

Demandeur : RIVP

PROTECTION

Bâtiment concerné par une protection au titre du PLU : « Immeuble de bureaux abritant les services de la « DRASS Ile de France » construit par les architectes Claude Parent et André Remonet en 1974. La façade entend exprimer « la vérité intérieure de la construction », conformément au credo fonctionnaliste. Ainsi, la faille verticale marque la jonction avec un bâtiment arrière perpendiculaire. Le béton a été soigneusement cannelé « pour accrocher la lumière et réduire la salissure en canalisant les coulées d'eau ». La corniche supérieure est « un toit symbolique qui finit l'immeuble ».

PRÉSENTATION

La présente faisabilité porte sur un ensemble situé entre la place des fêtes et le quartier de la Mouzaïa. Il regroupe un ancien atelier industriel de 1925 et l'ancien centre de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, œuvre d'André Remonet et Claude Parent.

Le versant nord de la colline de Belleville est un secteur de l'ancien faubourg dont l'urbanisation commence à partir des années 1830. Après l'annexion, les services de la ville procèdent à son équipement, et ouvrent une première section du Boulevard Sérurier en 1863. Dans le même temps, l'arrêt de l'exploitation des carrières souterraines dites carrières d'Amérique permet la création du lotissement de Mouzaïa, dont la rue éponyme intègre



Vue perspective de l'un des espaces d'exposition du futur centre culturel (© KILO ARCHITECTURES).



Vue de nuit de la façade projetée côté boulevard Saint-Michel (© KILO ARCHITECTURES).



Extrait du plan local d'urbanisme.

le réseau de la voirie publique en 1899.

A l'intersection de cette rue et du boulevard Sérurier, Hugo Drossner, industriel allemand propriétaire de la société « machines à coudre Athos », fait construire en 1924 une fabrique. Il confie la conception aux architectes Sardou & Chatelan, dont le premier, architecte BCPN, est notamment l'auteur du groupe scolaire de la rue des Morillons. Le permis de construire déposé en 1923 montre un bâtiment de cinq niveaux sur rez-de-chaussée, doté d'une structure en béton portant de façade à façade, libérant ainsi chaque niveau de tout point d'appui. La façade sur rue, dont l'alignement d'angle prend la forme d'une courbe, exprime la structure grâce aux piles qui hiérarchisent les trois niveaux : l'attique, le corps principal et leur socle. Sur ce niveau là, les trois travées centrales expriment clairement l'entrée principale du bâtiment, dont le hall d'entrée occupait initialement un volume plein de deux niveaux. Un ravalement récent est venu homogénéiser l'ensemble, dont la maçonnerie du remplissage entre

piles, qui devait être, à l'origine, constituée de briques. L'activité de la société, dont le propriétaire a changé peu de temps après la construction, se maintient durant les années 50, mais baisse au point d'entraîner la disparition de la société en 1959. Racheté par le ministère du Travail, le terrain a fait l'objet de nombreux projets entre 1959 et 1973. Aucun ne fut réalisé, laissant intact cet ancien ouvrage industriel, aujourd'hui adressé au n° 66 de la rue Mouzaïa.

La genèse du bâtiment situé au n° 58 de la rue Mouzaïa remonte à 1964, lorsque se crée la direction de l'action sanitaire et sociale et ses services décentralisés. Cette création génère le besoin en Ile-de-France d'un nouvel immeuble dont la construction est confiée à André Remondet et Claude Parent. Lauréat du premier grand prix de Rome en 1936 et architecte BCPN, André Remondet est à la tête d'une des agences les plus actives de la capitale durant les années 60 et une des principales figures de la production massive de logement pendant les Trente

Glorieuses. Collaborant déjà avec Paul Nelson, il s'associe également avec Claude Parent sur de nombreux projets restés sans suite, notamment sur des programmes portés par la SNCF.

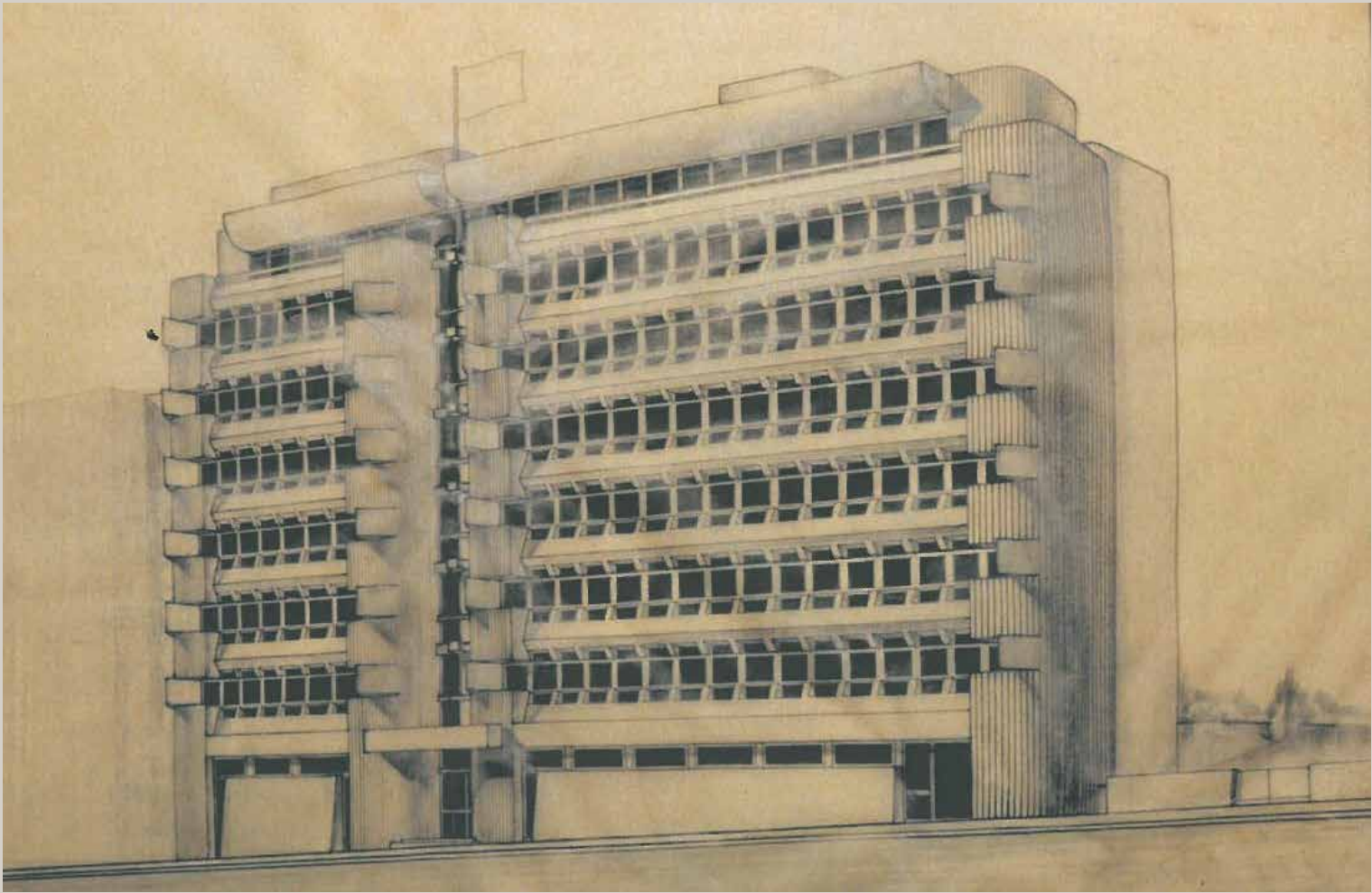
Claude Parent, ancien élève de Le Maresquier, est un architecte d'une toute autre dimension. Figure de l'avant-garde architecturale française de l'après-guerre, il engage de nombreuses collaborations, en particulier avec André Bloc au Groupe Espace ou Paul Virilio au groupe Architecture Principe (cette dernière fut à l'origine de la fameuse « fonction oblique »). Lorsqu'il aborde la conception du bâtiment de la rue de Mouzaïa, Claude Parent est déjà l'auteur de plusieurs bâtiments-manifestes : la maison Drusch (1963), l'église Sainte-Bernadette-du-Banlay à Nevers (1966), la maison de l'Iran (1969) ou encore le centre commercial de Sens (1970).

La rencontre entre l'académisme de Remondet et les recherches d'avant-garde de Claude Parent fera dire à ce dernier qu'il « n'avait pas la liberté suffisante pour expri-

mer (son) propre désir... Il ne me comprenait pas. Il ne voulait pas comprendre. »

Parent, marqué depuis sa collaboration avec Virilio par l'architecture défensive des bunkers, finira par imposer à Remondet un vocabulaire à la fois défensif - tourelles, bandeaux-allèges crénelés, socle cyclopéen - et sculptural - la matière du béton, le travail des volumes.

Le bâtiment, de six niveaux sur rez-de-chaussée surmontés d'un niveau en retiré, se compose de deux ailes, sur rue et sur cour, dont les extrémités sont flanquées de volumes arrondis au parement de béton rainuré. Ce principe d'éléments verticaux, qualifiés de « serre-livres », servant à cantonner des volumes, a déjà été exploré, une première fois, par Parent dans son projet du centre de transfusion sanguine à Paris (1967-1972). Ils tendent à isoler le bâtiment de son contexte. Dans le socle de l'aile sur rue, un mur au fruit prononcé accueille une œuvre de Catherine Val. L'entrée, située à l'articulation des deux ailes, donne accès à une « rue intérieure », parallèle à



Vue perspective de la façade rue de Mouzaïa. Extrait du permis de construire, 1974. Rémondet & Parent architectes (Archives de Paris).



Vue d'un des niveaux de la fabrique, vraisemblablement dans les années 1930 (DR).



66, rue de Mouzaïa. Plan du rez-de-chaussée. Extrait du permis de construire, 1973. Rémondet & Parent architectes (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment 66, rue de Mouzaïa (© Canal architecture).

la rue de Mouzaïa, au centre de laquelle prennent place des espaces de service ainsi qu'un escalier à double volée croisée. Le reste des étages, organisés selon la même logique, distribue un ensemble de bureaux. A l'arrière du bâtiment, le rez-de-chaussée et le premier sous-sol se réunissent pour former un socle au centre duquel un patio distribue la lumière et propose la vision d'une « forêt de bambous ».

En 2006, le bâtiment est protégé au titre du PLU. Aujourd'hui, son état est globalement celui d'origine, hormis quelques modifications « libres » réalisées par un collectif d'artistes. Par ailleurs, le parement béton de ses façades connaît par endroit d'importantes altérations, avec des pathologies qui ont mis les fers sont à nu.

Après l'abandon, en 2010, par l'Etat des n° 58 et 66 de la rue de Mouzaïa, le n° 58 est occupé en 2012 par un collectif d'artistes (« le BLOC »). La même année, un centre d'accueil de l'armée du salut s'installe au n° 66.

En 2013, le collectif est expulsé et l'année suivante, l'Etat

cède à la ville l'ensemble foncier sur lequel sont installés les deux bâtiments.

En 2014, la ville confie à la RIVP l'ensemble pour y réaliser un programme comprenant une résidence de jeunes travailleurs, des ateliers d'artistes et un espace de « co-working » tout en maintenant un parc de stationnement. Par ailleurs, l'occupation par l'Armée du salut de l'ancienne fabrique qui dispose d'une entrée particulière au n° 66 est pérennisée.

La présente faisabilité, issue d'une consultation lancée par la RIVP en janvier 2015, propose de distribuer l'ensemble de ces éléments de programme à partir d'un seul espace au rez-de-chaussée, qui se verrait vidé de ses aménagements de second œuvre à l'exception de l'accueil et des distributions verticales, conservées.

Les ateliers d'artistes et les plateaux de « co-working » seraient aménagés dans le socle arrière, aux rez-de-chaussée et premier sous-sol. Pour cela, le patio serait démoli au profit d'un nouveau, ménageant plus de lu-

mière et une « faille » serait créée le long du mitoyen ouest pour le même motif.

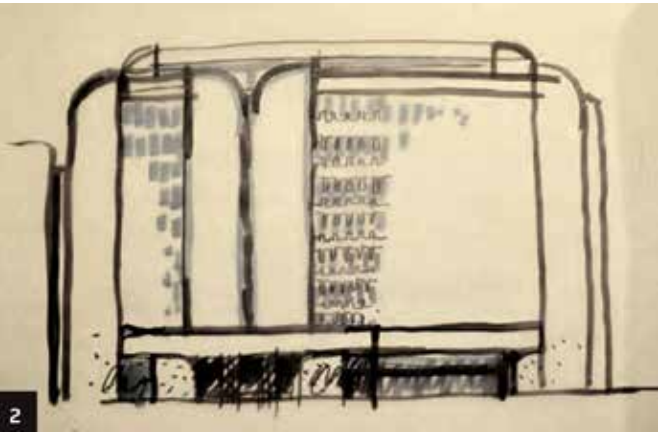
Les logements de la résidence de jeunes travailleurs prendraient place dans les étages des deux ailes. Une amélioration de l'isolation serait réalisée grâce à la pose d'un complexe isolant intérieur et le changement des menuiseries PVC qui avaient remplacé celles d'origine en aluminium. La conservation de certaines œuvres du collectif d'artistes « BLOC » est à l'étude.

Enfin, les auteurs de la faisabilité ont pointé la nécessité de traiter les pathologies du béton selon un protocole de conservation à définir après diagnostic en relation avec le Laboratoire de Recherche sur les Monuments Historiques (LRMH), pionnier sur cette question.

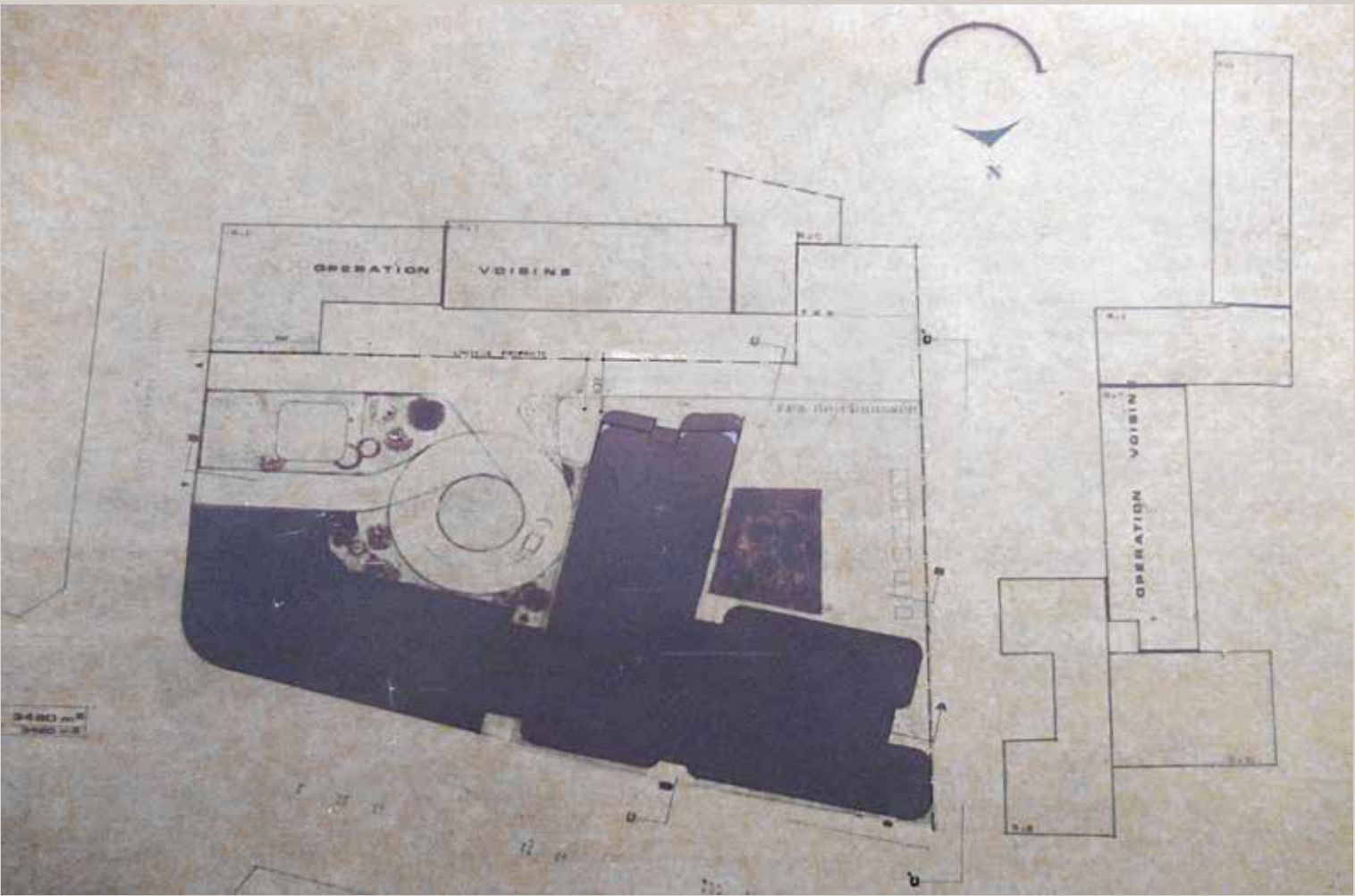
DISCUSSION

Les membres se félicitent de ce projet, mené par la RIVP en accord avec Claude Parent, qui respecte les caractères forts de l'œuvre de l'architecte.

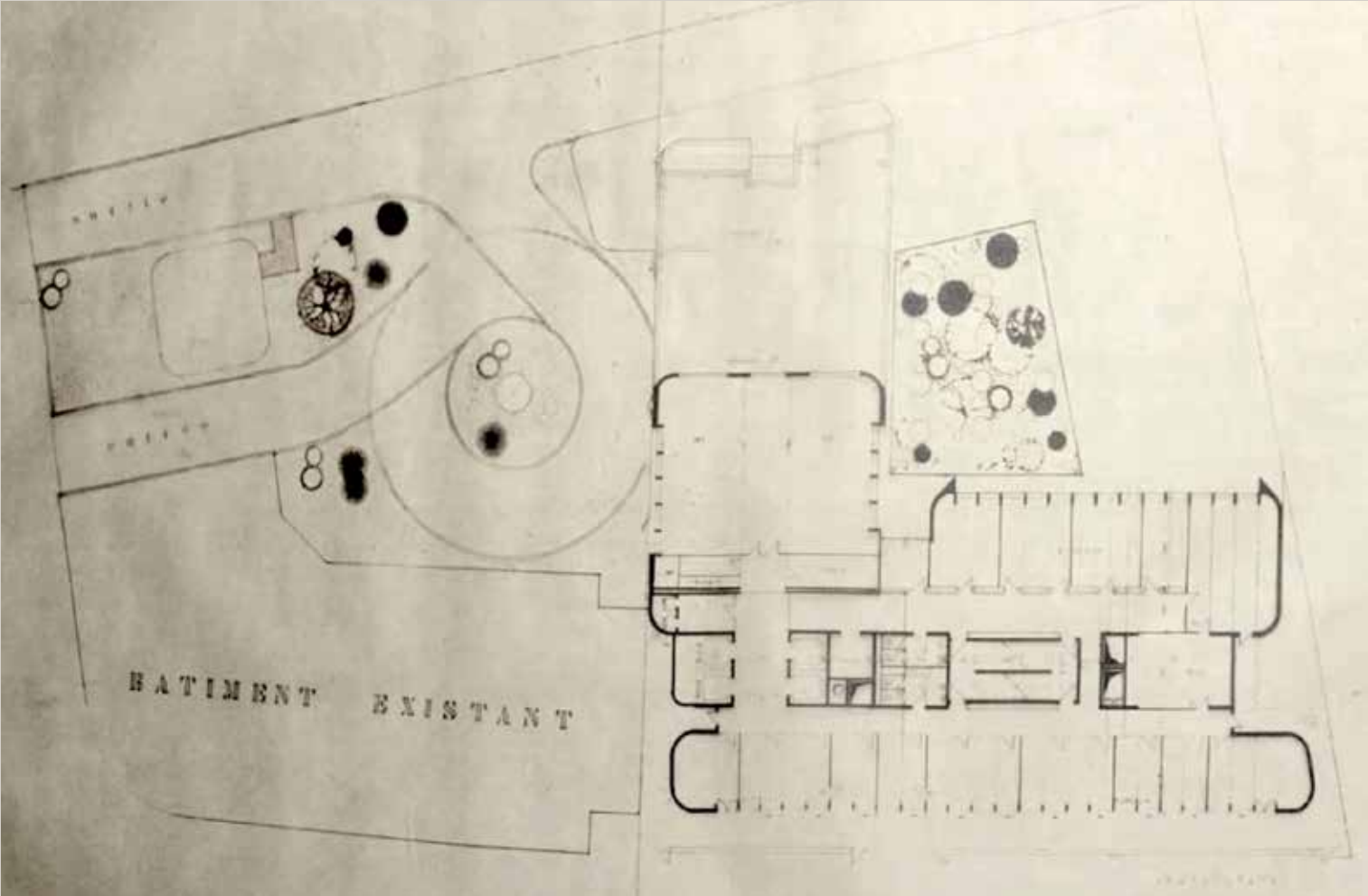
- SOURCES**
- Archives et documentation de la Commisison du Vieux Paris : CA 20e-suppl. 121.
 - Archives de Paris : DQ18 1123 et 1954 ; D1P4 64.
 - CAPA, Archives Ifa : PARCL-H-71-3.
 - Étude préalable de SOJA architecture, consultants patrimoine, janvier 2015.



Esquisse de la façade principale (IFA - fonds Claude Parent).



Plan masse. Extrait du permis de consruire, 1974. Rémondet & Parent architectes (Archives de Paris).



Plan du 7e étage. Extrait du permis de consruire, 1974. Rémondet & Parent architectes (Archives de Paris).



Vue actuelle de l'entrée rue de Mouzaïa.



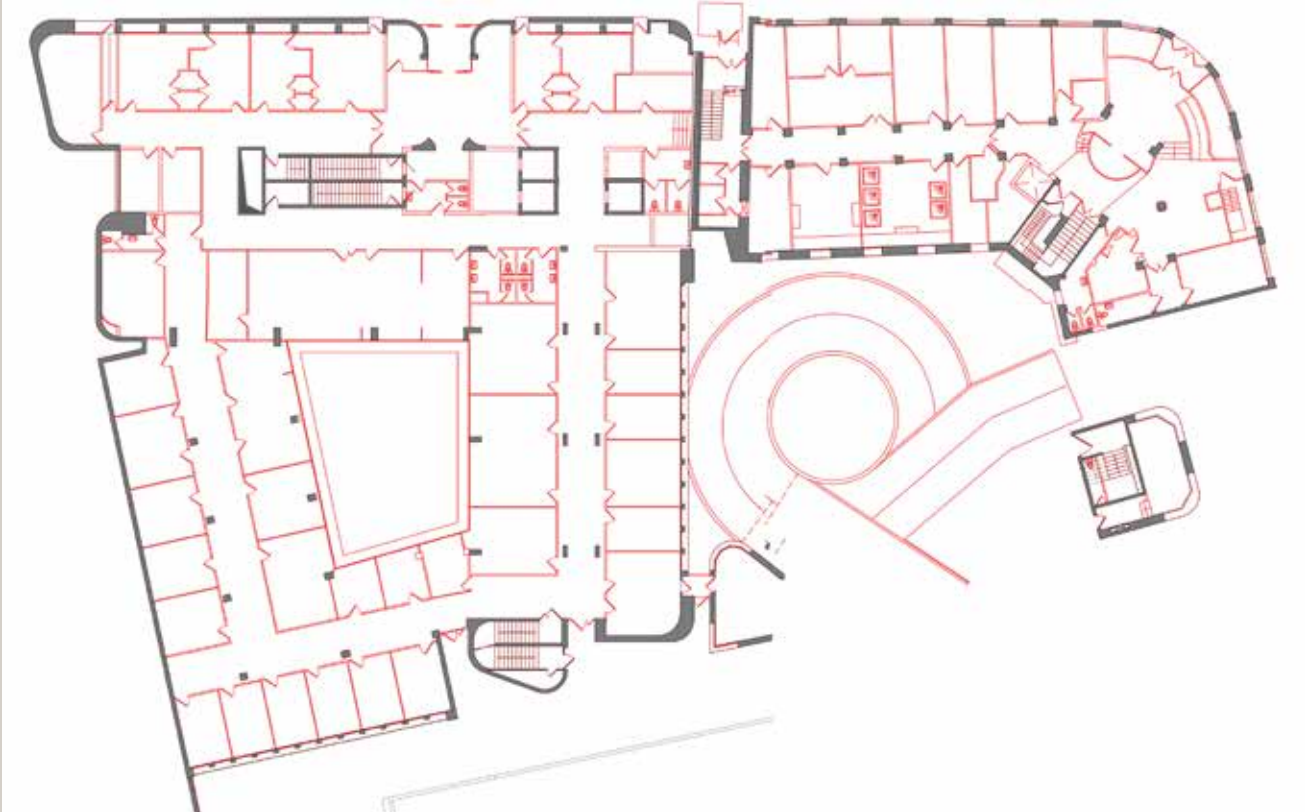
Vue de la façade rue de Mouzaïa. Sur le mur-socle du rez-de-chaussée, l'intervention de Catherine Val.



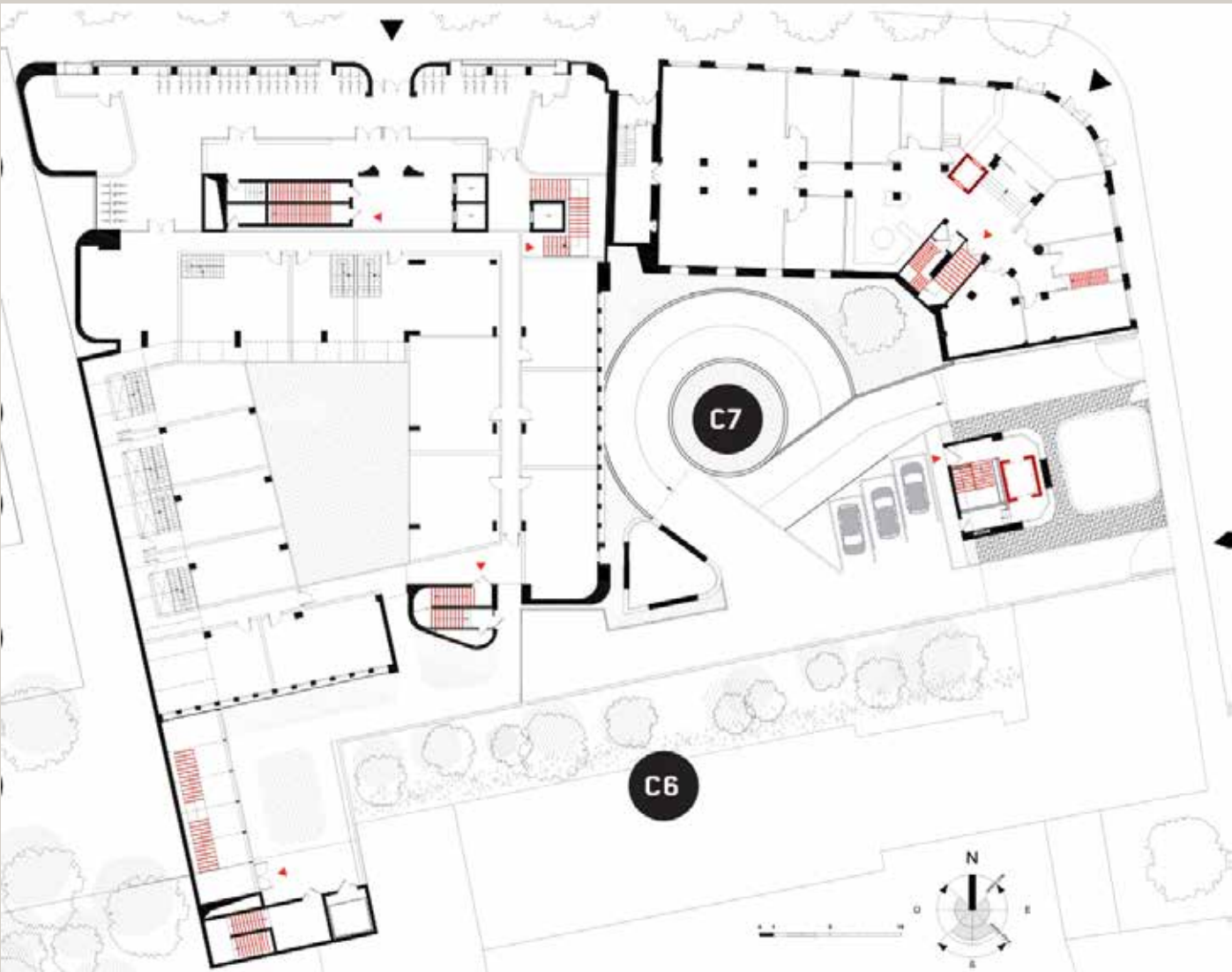
Vue de la façade est de l'aile coté cour. Au premier plan, un des deux pavillons occupant la cour.



Vue de la façade ouest de l'aile coté cour. En bas, l'actuel patio éclairant les niveaux du socle arrière.



Plan état existant du niveau rez-de-chaussée (© Canal architecture).



Plan de l'état projeté du rez-de-chaussée (faisabilité) (© Canal architecture).



Axonométrie de l'état projeté (© Canal architecture).

[DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL]



38, RUE DE GERGOVIE ET 1, RUE DE-CRES (14^E ARR.)

Pét. : M. Schneider, Daniel

RIVP

PD 075 114 15 V0003

Dossier déposé le 20/04/2015

« Démolition d'un bâtiment de R+1 étage sur 1 niveau de sous-sol, sur rues ».



8, RUE DES COTTAGES (18^E ARR.)

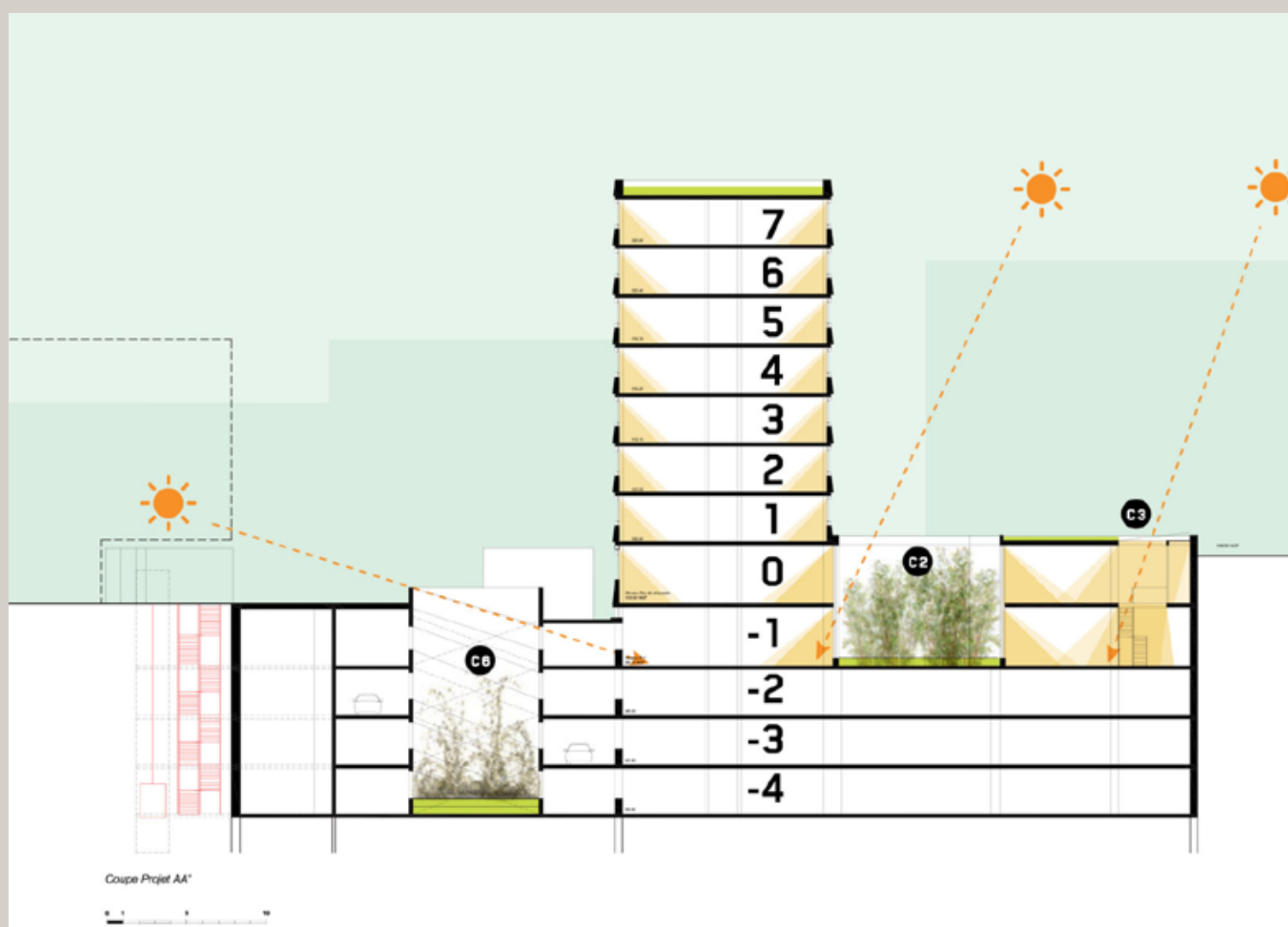
Pét. : M. DE LA TULLAYE, Guillaume

SOCIETE ODYSSEAS

PC 075 118 15 V 0020

Dossier déposé le 27/03/2015

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 4 étages sur un niveau de sous-sol (7 logements créés) avec terrasse végétalisée après démolition totale d'une maison individuelle. SHON démolie : 180 m² ; SHON créée : 455 m² ».



Coupe est-ouest de l'état projeté, phase faisabilité (© Canal architecture).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris